



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 OCTOBRE 2025

Délibération n° CA 36/2025

Portant sur le rapport relatif aux locaux de l'antenne de l'Office des Transports de la Corse sise à Bastia

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse s'est réuni le 06 Octobre 2025 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Conseiller Exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse, au Grand Hôtel de la Collectivité de Corse à Ajaccio.

Membres présents :

M. ACQUAVIVA Jean-Félix
M. BOCOgnANO Xavier
M. BRADESI Laurent
Mme CASANOVA NICOLAI Paule
M. DE PERETTI Nicolas
Mme FERRI Evelyne
Mme GALLONI D'ISTRIA Eveline
M. LUCCIONI Don Joseph
M. ORSONI Marc Aurèle
Mme PIETRI Véronique

Conseiller Exécutif, Président de l'OTC
Représentant la Chambre d'Agriculture 2A
Représentant le syndicat Strada Corsa
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat CFTD
Représentant le syndicat CGT
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat STC
Conseillère de l'Assemblée de Corse

Membres ayant donnés pouvoir :

Mme MAUPERTUIS Marie-Antoinette
Mme ANTONINI Danielle
M. FILIPPI Jacques
Mme MARCHETTI Sandra
M. QUASTANA Paul
M. SAVELLI Jean-Michel
M. SAVELLI Joseph
M. VALDRIGHI Hervé
M. VANNI Hyacinthe

Présidente de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant la Chambre d'Agriculture 2B
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse

Membres absents ou excusés :

Pour l'autorité compétente par délégation



Mme BASTIANI Angèle
M. BENZONI Joseph
M. BICCHIERAY Didier
M. BINDINELLI Jacques
M. CASTELLI Antoine
M. GIOVANNANGELI Dominique
Mme LEBOMIN Vanina
M. LECCIA Jean-Baptiste
M. MELA Georges
M. MIAS Patrick
M. PANZANI Jean-Paul
Mme TIBERI Julia
M. TROJANI Paul

Présidente de l'ATC
Représentant la CCI de la Corse du Sud
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat SPTC
Représentant le syndicat CGC
Représentant l'URAF de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant le syndicat FO
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Représentant la CRMA de Corse
Conseiller de l'Assemblée de Corse
Conseillère de l'Assemblée de Corse
Représentant la CCI de la Haute Corse

Membre de plein droit :

M. Eric JALON, Préfet de Région, Préfet de la Corse du Sud, représenté par M. Alexandre LALLEMENT, chargé de mission mobilités-énergie au Secrétariat Général pour les Affaires de Corse.

Membres avec voix consultative :

M. SANTONI Jean-François Directeur Général de l'OTC
Mme STAEBLER Martine Payeur de Corse

Assiste de plein droit à la réunion du Conseil d'Administration :

M. DE GIACOMONI Roch représentant le Directeur Général des Services de la Collectivité de Corse au titre de la Tutelle (absent excusé)

Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse

- **Vu** le code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.4421-1 à L.4426-1,
- **Vu** la délibération n° 92/21 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mai 1992 portant adoption des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 95/03 AC de l'Assemblée de Corse du 9 février 1995 portant modification des statuts de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 02/427 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2002 relative aux agences et offices de la Collectivité Territoriale de Corse et portant modification des statuts de ces établissements publics,
- **Vu** la délibération n° 21/117 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} Juillet 2021 portant élection du Président du Conseil Exécutif de Corse et des Conseillers Exécutifs,
- **Vu** l'arrêté n° 21/005 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse du 6 Juillet 2021 portant désignation de Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse,
- **Vu** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 Juillet 2021, portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers,
- **Vu** l'arrêté n° 21/177 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 14 Septembre 2021 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,



Vu l'arrêté n° 22/092 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 15 Mars 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,

- **Vu l'arrêté n° 22/972 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 6 Décembre 2022 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/031 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Février 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/556 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 7 Septembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 23/824 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 21 Novembre 2023 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 24/103 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 09 Avril 2024 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/051 CE du Président du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 04 Février 2025 actant la cessation de fonction de Conseillère Exécutive de Corse et de Présidente de l'Office des Transports de la Corse de Madame Flora MATTEI à compter du 1^{er} février 2025,**
- **Vu l'arrêté n° 25/065 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 18 février 2025 portant désignation de Monsieur Jean Félix Acquaviva, Président de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/105 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 01 Avril 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/311 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 10 Juin 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu l'arrêté n° 25/441 CE du Président du Conseil Exécutif de Corse en date du 22 Juillet 2025 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,**
- **Vu la délibération n° CA 42/2020 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 18 Décembre 2020 autorisant la location de locaux sis 2 rue Conventionnel Salicetti à Bastia.**
- **Vu la délibération n° CA 32/2022 du Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse en date du 26 Septembre 2022 autorisant le Directeur Général de l'OTC à signer tout document relatif à la location de locaux sis 15 boulevard De Gaulle à Bastia,**
- **Vu le bail de location des locaux sis 15 boulevard De Gaulle à Bastia signé par le Directeur Général de l'OTC le 15 Novembre 2022,**
- **Vu le rapport relatif aux locaux de l'antenne de l'Office des Transports de la Corse sise à Bastia en date du 06 Octobre.**

**Le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse,
Après en avoir délibéré,**

ARTICLE 1^{er} :

Pour l'autorité compétente par délégation



Approuve le rapport relatif aux locaux de l'antenne de l'Office des Transports de la Corse sise à Bastia en date du 06 Octobre.

Nombre total de membres du conseil d'administration : 32

Nombre de membres du conseil d'administration présents ou représentés : 19

Nombre de voix pour : 19

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de non-participations : 0

ARTICLE 2 :

Autorise le Directeur Général de l'Office des Transports de la Corse à signer tout document relatif à cette procédure.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Office des Transports de la Corse ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Fait à Ajaccio, le 06 Octobre 2025

Jean Félix ACQUAVIVA

